

COMMISSION SOUS-DISTRICT VIMEU

-o-o-o-o-o-

Réunion en visio Coupe du 11 Avril 2025

Présidence : M. Mickael SELLIER

Présents :, Franck LECOMTE, Gregory PLEVERT, J-Pierre TAVERNIER, Gregory HORVILLE, Blandine NOZIERE , Stéphane GOURLE et Joel LEVECQUE.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

Condoléances :

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Madame TRANQUILLE Maryse, mère de notre président du District Somme, Pascal. A la famille, la commission adresse ses plus sincères condoléances.

Challenge Pierre VAQUEZ

Homologation des rencontres des quarts de finale du challenge P. VAQUEZ n'ayant donné lieu à aucune réclamation :

MERS AC 2 – USNF 3..... **1 - 0**

BLANGY SEP 2 – CAYEUX SC **1 – 1 (TAB 4 - 5)**

ARREST AS – AS QUESNOY LE MONTANT 2 **2 – 2 (TAB 4 - 2)**

➤ Affaires litigieuses:

- **Rencontre JS BOURSEVILLE – BLANGY SEP 3 (N° 53272468) Challenge P. VAQUEZ du 30 MARS 2025.**

1/ Réclamation déposée par la JS BOURSEVILLE sur la participation en équipe inférieure.

Jugeant en première instance,

Vu l'article 3 - 2. b) du Règlement des Coupes de secteur :

- Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain. Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Après vérification des joueurs ayant évolué en équipes supérieures le week – end du 23 Mars (Equipes 1 et 2), aucun joueur de Blangy 3 inscrit sur la FMI n'a participé à une rencontre en catégories supérieures.

2/ Réclamation également de la JS BOURSEVILLE sur la participation d'un joueur non inscrit sur la FMI.

Réclamation traitée par la Commission Juridique .(voir PV)

La Commission,

- Dit que le club de BLANGY SEP 3 n'a commis aucune faute.

- Le score reste celui acquis après la rencontre, c'est à dire JS BOURSEVILLE 2 – 3 BLANGY SEP 3 .

Sont ainsi qualifiés pour les ½ de finale du challenge P. VAQUEZ les équipes suivantes :

MERS AC 2 – CAYEUX SC – AS ARREST – BLANGY SEP 3

TIRAGE DES DEMIES FINALES QUI AURONT LIEU LE DIMANCHE 20 AVRIL 2025
SUR LE TERRAIN DU 1ER NOMME :

- AS ARREST – MERS AC 2
- CAYEUX SC – BLANGY SEP 3

Utilisation de la feuille de match informatisée.

1 arbitre par rencontre.

Frais d'arbitrage à la charge du club recevant

Transmission de la FMI avant 20h00 le soir du match.

Pour la participation en équipe inférieure, voir article 3 du règlement des coupes de secteur.

Pour les réserves ou réclamations, voir l'article 10 du règlement des coupes de secteur et à adresser obligatoirement au District de la Somme (wleclercq@somme.fff.fr) et de mettre en copie à selliermickael3@gmail.com

Challenge Jean Pierre TAVERNIER

Homologation des rencontres des quarts de finale du challenge J-P TAVERNIER n'ayant donné lieu à aucune réclamation :

US BOUILLANCOURT – ES CHEPY 3, **5 - 1**
AVENIR CROISIEN – SSEP MARTAINNEVILLE **0 - 4**
AAE FEUQUIERES – FC FRIREULLES **2 - 1**
SC TEMPLIERS OISEMONT 3 - US FRIVILLE ESCARBOTIN 3..... **0 - 6**

Sont ainsi qualifiés pour les ½ finales du challenge Jean Pierre Tavernier les équipes suivantes :

US BOUILLANCOURT – AAE FEUQUIERES – SSEP MARTAINNEVILLE – US FRIVILLE ESCARBOTIN 3

TIRAGE DES DEMIES FINALES QUI AURONT LIEU LE DIMANCHE 20 AVRIL 2025 SUR LE TERRAIN DU PREMIER NOMME :

- SSEP MARTAINNEVILLE – AAE FEUQUIERES
- US FRIVILLE ESCARBOTIN 3 – US BOUILLANCOURT EN SERY

Utilisation de la Feuille de Match Informatisée.

1 arbitre par rencontre.

Frais d'arbitrage à charge du club recevant.

Saisir les résultats sur la FMI avant 20h00 le soir du match.

Participation en équipe inférieure :

Voir article 3 du Règlement des Coupes du Secteur VIMEU.

Réserves. Réclamation :

Voir art. 10 du Règlement des Coupes du Secteur VIMEU.

A adresser obligatoirement au District de la Somme (wleclercq@somme.fff.fr)

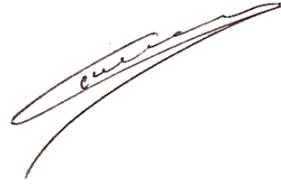
Transmettre en copie à : selliermickael3@gmail.com

Cette année, les finales du secteur Vimeu auront lieu à Oisemont au stade Pierre Vasseur (club du FC Oisemont) le dimanche 15 juin 2025.

Le Président : SELIER M.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sellier', written in a cursive style on a light-colored background.

Le Secrétaire : GOURLE S.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gourle', written in a cursive style on a light-colored background.